



Migrant.e.s - Journée de formation juridique -

Samedi 16 mars 2019
9H45 à 16H

Université du Mans
Amphithéâtre 3 / UFR sciences

Accueil à partir de 09H15

- **9H45 à 12H30** : présentation du droit des étrangers après la loi de 2018 (Maître Denis Seguin)
- **14H à 15H30** : ateliers
- **15H30 à 16H** : bilan et conclusion

Comment accompagner les migrants après la mise en œuvre, actuellement en cours, du nouveau dispositif législatif et réglementaire consécutif à la loi asile et immigration du 10 septembre 2018 ?

Ce nouveau dispositif est considéré comme une régression supplémentaire, très lourde de conséquences, du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA).

Maître Denis SEGUIN (Barreau d'Angers), spécialiste du droit des étrangers et auteur du "*Guide du contentieux du droit des étrangers 19/20*" (3ème édition), présentera la nouvelle loi et les décrets d'application ainsi qu'un tour d'horizon de l'actualité juridique au vu des règles applicables et de la pratique de l'administration.

Cette présentation, suivie d'un débat avec la salle, sera prolongée l'après-midi par des ateliers où chacun.e pourra compléter et approfondir les questions qui l'intéressent.

Ces ateliers porteront sur les sujets suivants :

- les acteurs de la justice intervenant dans le droit des étrangers ;
- les erreurs à éviter (choix en référence aux situations, délais, voies de recours,...) pour les demandes et le suivi des différentes sortes de titres de séjour ;
- Le droit et les possibilités d'hébergement et les expulsions locatives (débouté.e.s du droit d'asile,...)
- Les mineur.e.s non accompagné.e.s et les jeunes majeur.e.s (points spécifiques, passage d'une situation à une autre, contentieux,...)
- L'accord européen dit de DUBLIN

Réservation conseillée - inscription pour les ateliers sur place -
Possibilité d'apporter son pique-nique

Contact : lemans@ldh-france.org